



# Bureau du Directeur général des élections

## Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant  
le 31 mars 2001

Canada

## **Présentation améliorée des rapports au Parlement**

### **Document pilote**

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

*Le Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

*Le Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/58-2001

ISBN 0-660-61712-9



## Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'est engagé à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les retombées et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Plus tôt cette année, les ministères et les organismes ont été invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats, soit les avantages dévolus aux Canadiens et Canadiennes, plutôt que sur les activités. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte et le rattacher aux engagements antérieurs, tout en expliquant les écarts. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer clairement les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

---

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées directement au webmestre de ce site Web ou à l'organisme suivant :

Direction de la Gestion des résultats et des rapports

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

L'Esplanade Laurier

Ottawa (Ontario) K1A 0R5

Téléphone : (613) 957-7167 – Télécopieur : (613) 957-7044





# **Bureau du directeur général des élections**

## **Rapport sur le rendement**

**Pour la  
période se terminant  
le 31 mars 2001**

---

Jean-Pierre Kingsley  
Directeur général des élections du Canada

---

L'honorable Don Boudria, C.P., député  
Ministre d'État et leader du gouvernement  
à la Chambre des communes



## Table des matières

<b>Partie I : Message du directeur général des élections.....</b>	<b>1</b>
<b>Partie II : Le contexte de notre rendement.....</b>	<b>3</b>
<b>Partie III : Résultats stratégiques d'Élections Canada .....</b>	<b>7</b>
1. Conduite des scrutins .....	7
2. Préparation aux scrutins et améliorations.....	12
3. Éducation, information et soutien du public.....	15
<b>Annexes .....</b>	<b>19</b>
A. Rendement financier .....	19
B. Renseignements supplémentaires .....	25





## Partie I : Message du directeur général des élections



Notre *Rapport sur les plans et les priorités* de 2000-2001 énonçait les objectifs que nous entendions atteindre au cours de l'année écoulée. Le présent *Rapport sur le rendement* explique au Parlement et aux Canadiens dans quelle mesure nous avons atteint les objectifs clés escomptés et comment nous nous sommes adaptés aux nouvelles réalités en 2000-2001.

En premier lieu, nous nous engageons à mener des scrutins fédéraux qui respectent l'intégrité du processus électoral. Dans l'ensemble, l'organisme a atteint cet objectif stratégique lors de la 37<sup>e</sup> élection générale qui s'est tenue le 27 novembre 2000. Néanmoins, il y a encore place à amélioration, notamment en ce qui concerne les listes électorales, les cartes d'information de l'électeur, les communications avec les électeurs et les réponses aux demandes de renseignements du public.

En second lieu, nous devons être prêts en tout temps à conduire un scrutin dès son déclenchement et à en améliorer l'exécution. Nous nous étions assurés de terminer les activités liées à deux des composantes essentielles à la tenue de l'élection générale avant son déclenchement : les changements découlant de la nouvelle *Loi électorale du Canada* et la mise à jour du Registre national des électeurs. La création du registre a coûté moins de la moitié de ce que nous avions escompté, et nous avons récupéré notre investissement initial (de même que les coûts de maintenance connexes) plus tôt que prévu.

En dernier lieu, nous sommes tenus d'offrir des programmes d'éducation et d'information de l'électorat et de fournir des conseils en matière électorale au public, aux parlementaires, aux membres du Cabinet, aux commissions de délimitation électorale, à nos partenaires ainsi qu'à d'autres intervenants. Notre site Web est devenu un outil de plus en plus important dans la diffusion de notre information et presque tous nos services étaient offerts en ligne à l'élection générale de 2000.

Ces points saillants – et les autres résultats présentés dans ce rapport – témoignent de la constante évolution qui a fait du système électoral canadien un système moderne, accessible et efficient.

C'est un privilège pour moi de servir le Parlement et la population canadienne ainsi que de diriger une équipe dynamique aux talents multiples qui fait preuve d'un dévouement exceptionnel afin de maintenir et de renforcer le processus démocratique du Canada.

---

Jean-Pierre Kingsley  
Directeur général des élections du Canada



## **Partie II : Le contexte de notre rendement**

Élections Canada se consacre à trois engagements en matière de résultats stratégiques pour les Canadiens :

- conduire des élections et des référendums fédéraux qui préservent l'intégrité du processus électoral;
- maintenir un état de préparation permettant de tenir des scrutins à tout moment et de façon toujours plus efficace;
- offrir en matière électorale des programmes d'éducation et d'information du public et du soutien au public, aux parlementaires, aux membres du Cabinet, aux commissions de délimitation des circonscriptions électorales, à ses partenaires et à d'autres intervenants.

Plusieurs facteurs externes et internes peuvent influencer notre rendement à l'égard de ces résultats, principalement en raison du système gouvernemental du Canada ainsi que de la grande dispersion géographique et de la diversité de l'électorat.

### **Facteurs influençant notre rendement**

Dans le cadre de notre système parlementaire de démocratie représentative, l'intervalle entre les scrutins fédéraux n'est pas fixe. Cela signifie que la durée de notre cycle opérationnel varie. En raison de l'incertitude qui en résulte, la planification pose un réel défi car l'organisme doit toujours être prêt à conduire un scrutin, qu'il s'agisse d'une élection partielle, d'une élection générale ou d'un référendum. Nous devons donc nous tenir au fait des événements et des tendances sur la scène parlementaire et politique, afin de prévoir aussi longtemps à l'avance que possible les situations pertinentes à la préparation aux scrutins.

Étant donné l'immensité du pays, la responsabilité que nous avons de fournir à plus de 20 millions d'électeurs inscrits l'information électorale pertinente et l'occasion de voter commodément affecte périodiquement la taille de l'organisme de façon spectaculaire. À l'approche d'un scrutin, le personnel d'Élections Canada peut passer de 200 à plus de 800 personnes. En outre, les directeurs du scrutin recrutent à l'échelle du pays 160 000 employés temporaires, qu'il faut former et superviser et à qui il faut assurer un soutien administratif, en vue de soutenir le processus électoral dans plus de 17 000 lieux de scrutin. Pour y parvenir, notre équipe doit déployer une vaste gamme de talents et de compétences.

D'autres facteurs peuvent aussi influencer notre rendement, notamment de forts taux de mobilité (près de la moitié des Canadiens changent d'adresse aux cinq ans), une diversité sociale croissante (par exemple, près de 500 000 Canadiens ne parlent ni français ni anglais) et des décisions judiciaires qui changent l'interprétation ou l'application de la *Loi électorale du Canada*.


Nous évaluons notre rendement au moyen d'évaluations postélectorales. Après l'élection générale de 2000, nous avons mené une vaste gamme d'évaluations comportant un examen interne des points forts et des points faibles concernant chaque service offert par nos directions; l'obtention des commentaires des directeurs du scrutin et des membres de leur personnel durant des rencontres et des ateliers postélectorales; et la tenue de consultations et de sondages auprès des électeurs, des partis politiques, des candidats, de tiers, du Comité consultatif des partis politiques, des universitaires et d'autres organisations et intervenants qui s'intéressent au processus électoral. Les répondants ont suggéré de nombreux changements administratifs et législatifs durant les sondages postélectorales.


Comme nous n'avions jamais évalué notre rendement de façon aussi exhaustive, notamment auprès des clients et des intervenants externes, il peut être difficile de comparer l'information sur le rendement de ce rapport avec celle des rapports précédents, puisque l'information provenait alors principalement d'évaluations internes. Il nous reste beaucoup à accomplir en matière d'évaluation du rendement, mais cette nouvelle méthode servira de référencement et favorisera les améliorations en vue des prochains scrutins.

### **Nos partenaires**

Plusieurs partenaires concourent à la qualité de notre rendement :

- *organismes électoraux, gouvernements et organismes du secteur public des paliers provincial, territorial et municipal* : par la mise en commun de renseignements avec le Registre national des électeurs et la Base nationale de données géographiques;
- *ministères et organismes fédéraux* : Statistique Canada pour la mise à jour de la Base nationale de données géographiques; l'Agence des douanes et du revenu du Canada et Citoyenneté et Immigration Canada pour la mise à jour du Registre national des électeurs; le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour l'assistance aux électeurs à l'étranger; l'Agence canadienne de développement international pour l'assistance électorale professionnelle et technique à des pays étrangers; le ministère de la Défense nationale pour l'assistance aux électeurs des Forces canadiennes; le Service correctionnel du Canada pour l'assistance aux électeurs incarcérés; Postes Canada pour la livraison du matériel électoral;
- *partenaires communautaires* : communautés inuites et métisses, associations ethnoculturelles et associations de personnes ayant des besoins spéciaux, Premières nations, écoles publiques et musées, par leur aide en matière d'éducation et d'information du public au sujet du processus électoral;
- *organismes internationaux* : l'Organisation des Nations Unies, l'International Foundation for Election Systems et l'International Institute for Democracy and Electoral Assistance pour des études, des conférences et des recherches internationales en matière électorale.

 Cette icône représentant une souris d'ordinateur indique qu'une information plus détaillée est disponible sur notre site Web ( <http://www.elections.ca> ) ou dans l'une de nos publications imprimées.

 Pour obtenir plus d'information sur notre mandat, notre rôle et nos responsabilités, voir sur notre site Web le rapport *Bureau du directeur général des élections : Budget des dépenses 2000-2001, Partie III – Rapport sur les plans et les priorités* (CLIQUEZ SUR : Renseignements généraux → Rapports officiels → Documents budgétaires). Ce rapport est également disponible en version imprimée.



## Partie III : Résultats stratégiques d'Élections Canada

### 1. Conduite des scrutins


*Conduire pour les Canadiens des élections et des référendums fédéraux qui préservent l'intégrité du processus électoral.*

#### Contexte

En 2000-2001, Élections Canada a tenu :

- une élection partielle dans St. John's-Ouest (Terre-Neuve), le 15 mai 2000;
- une élection partielle dans Okanagan-Coquihalla (Colombie-Britannique), le 11 septembre 2000;
- une élection partielle dans Kings-Hants (Nouvelle-Écosse), le 11 septembre 2000;
- la 37<sup>e</sup> élection générale le 27 novembre 2000.

La nouvelle *Loi électorale du Canada*, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2000, a été appliquée durant l'élection générale mais non durant les élections partielles puisque les brefs d'élection de celles-ci ont été délivrés avant qu'elle ne prenne effet. La nouvelle Loi a influé sur l'équité et la transparence durant l'élection générale pour les deux raisons suivantes : nous avons dû faire en sorte que tous les participants à l'élection soient parfaitement au courant de leurs responsabilités aux termes de la nouvelle Loi; après le déclenchement de l'élection, certaines dispositions concernant les plafonds des dépenses des tiers ont été touchées par les décisions judiciaires rendues en réponse à une contestation.

 Pour obtenir la nouvelle *Loi électorale du Canada*, consultez notre site Web (CLIQUEZ SUR : Lois et politiques électorales → Législation électorale fédérale et législation référendaire fédérale → Législation électorale fédérale). Pour connaître l'incidence des décisions judiciaires sur l'élection générale, CLIQUEZ SUR : Médias → Communiqués de presse → le 10 novembre 2000 – Le directeur général des élections annonce sa politique concernant les dépenses des tiers à la suite de la décision de la Cour suprême. La *Loi électorale du Canada* est également disponible en version imprimée.

## Ressources utilisées

Information financière (en milliers de dollars)	Dépenses prévues :	375 \$
	Autorisations totales :	151 623 \$
	Dépenses réelles :	148 079 \$

- ◆ *Dépenses prévues* signifie le montant que l'organisme avait prévu dépenser au début de l'exercice.
- ◆ *Autorisations totales* correspond au total des dépenses additionnelles qu'il a fallu engager compte tenu de l'évolution des priorités et des imprévus.
- ◆ *Dépenses réelles* signifie le montant effectivement dépensé.

L'annexe A comprend une analyse de l'efficacité économique des récentes élections partielles et de la dernière élection générale.

## Résultats

Nous évaluons notre capacité à conduire les élections partielles et l'élection générale d'après la mesure dans laquelle nous atteignons les objectifs suivants :

- conduire des scrutins équitables et transparents dans le contexte des exigences constitutionnelles et juridiques et aux termes de celles-ci;
- offrir des programmes efficaces d'observation et d'application de la Loi;
- éliminer les obstacles à la participation et faciliter l'accès au processus électoral;
- communiquer de l'information électorale complète en temps opportun.

Une forte proportion des candidats ont trouvé le processus de mise en candidature simple et se sont dits généralement satisfaits des règlements à cet égard. Les directeurs du scrutin ont convenu que le processus de vérification s'était bien déroulé et ils ont estimé que l'information contenue dans le manuel du directeur du scrutin au sujet des mises en candidature était claire et facile à comprendre et qu'elle correspondait à celle donnée aux candidats.

Malgré les commentaires positifs formulés à l'égard de l'administration de l'élection générale de 2000, nos clients ont souligné le besoin d'améliorer les communications avec les électeurs, l'exactitude des listes électorales, la carte d'information de l'électeur et les réponses aux demandes de renseignements du public. Élections Canada avait déjà lancé des initiatives en vue de répondre aux attentes de ses clients et de revoir l'investissement des ressources nécessaires au maintien continu de l'intégrité du processus électoral.




## Équité et transparence

Afin de garantir l'administration équitable des élections partielles et de l'élection générale et d'encourager l'observation de la Loi, nous avons offert de la formation, de la documentation et un réseau de soutien téléphonique sans frais aux directeurs du scrutin et à leur personnel ainsi qu'aux candidats, à leurs agents officiels et à leurs vérificateurs – de même qu'aux partis politiques et aux tiers (groupes ou personnes autres que les candidats, les partis enregistrés et associations de circonscription des partis) durant l'élection générale.

Nous avons veillé à l'observation de la Loi en examinant les rapports financiers des candidats, des partis politiques enregistrés et des tiers, et déterminé le montant à rembourser aux candidats et partis enregistrés admissibles. Les candidats jugent que le mécanisme de remboursement est juste, tant pour les candidats que pour les partis. Une forte proportion des candidats s'accordent aussi pour dire que la formule de remboursement devrait être la même pour les partis et les candidats et que les contributions versées à un candidat ou un parti par un particulier ou une société devraient être limitées. Des universitaires ont indiqué que les règles applicables aux contributions et aux dépenses électorales des candidats et des partis leur paraissent justes.

### Observation et application de la Loi

Au 31 mars 2001, le commissaire aux élections fédérales avait reçu 415 allégations d'infraction à la *Loi électorale du Canada* qui auraient été commises durant les élections partielles et l'élection générale. Les enquêtes nécessaires ont été entamées.

 Pour connaître les détails des condamnations et lire les résumés des transactions conclues visant l'observation de la Loi, consultez notre site Web (CLIQUEZ SUR : Lois et politiques électorales → Initiatives du commissaire aux élections fédérales).

### Participation et accessibilité

La participation aux élections est généralement plus faible aux élections partielles qu'aux élections générales, comme ce fut le cas aux trois élections partielles. À l'élection générale de juin 1997, 67 % des électeurs inscrits ont voté; la participation moyenne aux élections partielles a été de 41 %. À l'élection générale de 2000, le taux de participation a été de 61,2 %, soit son plus bas niveau depuis l'élection générale de 1925. Des recherches récentes montrent que maintes démocraties voient évoluer leurs valeurs, ce qui amène les citoyens à réduire leur participation à toutes les formes d'activité politique. Il incombe cependant à Élections Canada d'informer les électeurs au sujet du processus électoral et de veiller à ce qu'aucun obstacle de nature administrative n'entrave l'exercice de leur droit de vote.

#### Faits en bref

##### Application et observation de la Loi :


- ❑ **Élections partielles de 2000 : 12 plaintes, dont une a entraîné une poursuite.**
- ❑ **Élection générale de 2000 : 403 plaintes, dont 294 résolues. Des autres, 109 sont en instance; le commissaire a autorisé une action en justice et conclu une transaction.**

Nos évaluations postélectorales mentionnaient que l'exactitude des listes électorales – sources de données pour l'envoi des cartes d'information de l'électeur – joue un rôle important dans l'augmentation de la participation électorale et la réduction de la charge de travail des fonctionnaires électoraux, des candidats et des partis politiques. Bien que les listes aient répondu à nos exigences, les directeurs du scrutin et une forte proportion de candidats et des partis se sont dits insatisfaits de l'exactitude des listes électorales préliminaires. Ils n'étaient pas non plus satisfaits des listes électorales révisées utilisées lors du vote par anticipation et de celles utilisées le jour du scrutin.

Les listes électorales préliminaires ont été produites pour la première fois à l'aide du Registre national des électeurs. Nous avons estimé que 94 % des électeurs figuraient au registre. Ce taux est de trois points de pourcentage inférieur à nos prévisions principalement en raison de la proportion peu élevée de jeunes de 18 ans ajoutés au registre. Bien que le taux de 83 % d'électeurs inscrits à la bonne adresse dépasse notre objectif de 80 %, un volume important de révisions a dû être effectué pour corriger l'information des 17 % d'électeurs inscrits à la mauvaise adresse. Au déclenchement de l'élection générale, nous prévoyions apporter quelque trois millions de changements aux listes préliminaires pendant la période de révision. À la fermeture des bureaux de scrutin le jour de l'élection, nous avons apporté plus de 3,6 millions de révisions. L'amélioration de l'exactitude du registre – et par conséquent des listes électorales préliminaires – constitue sans contredit une priorité et nous avons entrepris plusieurs projets afin d'améliorer encore davantage son rendement.

En vue de rendre le processus électoral plus accessible, les directeurs du scrutin ont été autorisés, pour la première fois, à nommer des agents de liaison pour travailler auprès de communautés et groupes particuliers lors de l'élection générale de 2000. Dans les circonscriptions admissibles, 81 agents ont travaillé avec les communautés autochtones et ethnoculturelles et les électeurs sans abri. Dans les bureaux de scrutin de certaines réserves des Premières nations et de certaines communautés inuites et métisses, notre programme des aînés et des jeunes a permis d'offrir de l'information, d'aider les électeurs connaissant mal le processus électoral fédéral et d'offrir des services d'interprétation. Un plus grand nombre de communautés autochtones ont participé au programme à l'élection générale de 2000 que par le passé : 91 communautés par rapport à 62 en 1997. Lors d'un sondage postélectoral, 88 % des directeurs du scrutin interrogés ont indiqué que le fait d'avoir un agent de liaison a facilité la communication de l'information dont les Autochtones ont besoin pour comprendre le processus électoral et y participer. De même, 57 % des directeurs du scrutin et des agents de liaison avec les communautés autochtones estiment que le programme des aînés et des jeunes a eu une incidence positive, et 84 % des directeurs du scrutin disent la même chose quant aux agents de liaison avec les sans-abri.

Comme la Loi exige que chaque bureau de scrutin soit accessible de plain-pied, l'organisme a aménagé des rampes permanentes dans divers immeubles et bureaux utilisés durant les élections. Ainsi, les 312 lieux de scrutin utilisés durant les trois élections partielles étaient accessibles de plain-pied. À l'élection générale, 99,5 % des 17 340 lieux de scrutin étaient accessibles de plain-pied, comparativement à 97,7 % en 1997. Les rapports du directeur général des élections sur l'élection générale et les élections partielles contiennent des détails sur les autres installations et services. Le sondage postélectoral effectué par la poste et par téléphone après l'élection générale auprès de 198 associations de personnes ayant des besoins spéciaux révèle que 75 % des répondants étaient satisfaits ou très satisfaits des services offerts par Élections Canada aux Canadiens ayant des déficiences.

 Pour avoir plus de renseignements sur nos initiatives d'amélioration du registre, consultez les rapports du directeur général des élections sur notre site Web (CLIQUEZ SUR : Renseignements généraux → Rapports officiels → Rapports officiels d'Élections Canada). Les rapports sont également disponibles en version imprimée.

### *Divulgence d'information*

Pour ce qui est des trois élections partielles et de l'élection générale tenues en 2000, Élections Canada a publié de nombreux renseignements, dont le nombre d'électeurs figurant sur les listes préliminaires, les plafonds des dépenses des candidats et des partis enregistrés, la liste des candidats, les cartes des circonscriptions et l'information relative aux bureaux locaux d'Élections Canada. L'organisme a aussi publié des communiqués de presse et des documents d'information sur le processus électoral, les résumés des contributions reçues et des dépenses engagées par les candidats et les résultats officiels des scrutins. Trois rapports détaillés sur les scrutins – un pour l'élection partielle dans St. John's-Ouest, un pour les élections partielles dans Okanagan-Coquihalla et Kings-Hants et un autre pour l'élection générale – ont été rendus publics par le directeur général des élections dans les délais prévus par la Loi.

#### Géographie électorale

##### **À l'élection générale de 2000 :**

- Production de 75 000 cartes originales avec documents géographiques.**
- Production de plus de deux millions d'exemplaires pour les circonscriptions.**

Durant l'élection générale, 94 % des répondants au sondage réalisé dans le cadre de l'Étude sur l'élection canadienne 2000 ont dit que le public avait le droit de savoir d'où proviennent les fonds reçus par les partis politiques et les candidats. Élections Canada publie, dans des bases de données consultables sur son site Web, les contributions reçues et les dépenses engagées par les candidats depuis 1997 et les rapports financiers annuels des partis politiques enregistrés depuis 1998. En ce qui concerne les partis politiques enregistrés, notre site Web contient maintenant les documents *États de l'actif et du passif – exercice financier 2000*, *Rapports des partis politiques enregistrés relatifs aux dépenses d'élection – élection générale 2000*, *Dépenses d'élection et remboursements, par parti politique enregistré – élection générale 2000* et *Ventilation des dépenses d'élection des partis politiques enregistrés – élection générale 2000*.

- ☞ Pour consulter les bases de données ainsi que les rapports et les états financiers, CLIQUEZ SUR : Financement des élections. Il est possible d'acheter les versions imprimées des *Rapports des partis politiques enregistrés par exercice financier*.
- ☞ Pour lire les rapports sur l'élection générale et les élections partielles et connaître les résultats officiels des scrutins, consultez notre site Web (CLIQUEZ SUR : Renseignements généraux → Rapports officiels → Rapports officiels d'Élections Canada). On peut également se procurer les rapports en version imprimée et les résultats officiels de l'élection générale sur CD-ROM.
- ☞ Pour consulter la base de données des cartes et des profils des circonscriptions, CLIQUEZ SUR : Circonscriptions → Les 301 circonscriptions du Canada. On peut également acheter les cartes, les atlas et les guides des rues en version imprimée.

## 2. Préparation aux scrutins et améliorations

*Atteindre et maintenir un état de préparation permettant à l'organisme de conduire des scrutins à tout moment et d'améliorer la prestation des services électoraux.*

### Contexte

Afin de toujours être prêt à conduire une élection, une élection partielle ou un référendum, Élections Canada surveille en tout temps les systèmes et fonctions essentiels à sa mission grâce à ses bases de données et à un système complet de planification, de suivi et de communication de son état de préparation aux scrutins.

Au cours de l'année, un important facteur dans la préparation aux scrutins a été l'adoption de la nouvelle *Loi électorale du Canada*, qui a reçu la sanction royale le 31 mai 2000. Cette nouvelle Loi modifie les règles régissant le financement des partis politiques et des candidats, les dépenses de publicité électorale des tiers et la communication des résultats de sondage. Elle fournit aussi au commissaire aux élections fédérales de nouvelles méthodes pour faire respecter la Loi. Nous avons consacré beaucoup d'énergie à préparer l'entrée en vigueur de la Loi le 1<sup>er</sup> septembre 2000 : révision de nos procédures, systèmes, manuels et documents, tenue de séances d'information et de formation. À cette date, le directeur général des élections a publié un avis dans la *Gazette du Canada* indiquant que les préparatifs nécessaires avaient été effectués pour sa mise en œuvre.

### Ressources utilisées

Information financière (en milliers de dollars)	Dépenses prévues : 29 937 \$ Autorisations totales : 46 227 \$ Dépenses réelles : 47 155 \$
----------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------

## Résultats

Nous évaluons notre capacité à être prêts à tenir des scrutins et à améliorer la façon dont nous les conduisons d'après la mesure dans laquelle nous atteignons les objectifs suivants :

- former le personnel et les fonctionnaires électoraux et actualiser les bases de données, les systèmes, le matériel et les processus électoraux à temps pour qu'ils soient prêts à tout scrutin;
- utiliser des processus rentables qui répondent aux préoccupations des intervenants.

### *Préparation du personnel et des systèmes*

Pour être prêts à conduire une élection générale en vertu de la nouvelle *Loi électorale du Canada*, nous avons offert à tous les directeurs du scrutin, directeurs adjoints du scrutin et coordonnateurs de l'informatisation près de 25 000 heures de formation en août 2000 sur nos nouveaux systèmes et sur les changements à la Loi et à son administration.

La Base nationale de données géographiques d'Élections Canada – créée et maintenue en collaboration avec Statistique Canada pour répondre aux besoins des deux organismes – est une carte numérique des rues du Canada. En 2000, nous nous sommes concentrés sur l'actualisation des centres à forte croissance dans la base de données en prévision d'une éventuelle élection.

Notre état de préparation aux scrutins repose sur l'exhaustivité, la précision et la mise à jour du Registre national des électeurs. En vue d'une éventuelle élection générale à l'automne 2000, nous avons évalué notre initiative de communication avec les électeurs de 18 ans menée au printemps 2000 et signé un accord bilatéral de partage de données avec Élections Alberta en octobre 2000 pour permettre aux directeurs du scrutin d'incorporer les données aux listes électorales officielles durant la révision. Nous avons préparé les listes électorales de la mi-octobre à l'intention des députés de la Chambre des communes et des partis politiques (prescrites par la Loi), mis à jour le Registre des adresses de l'organisme et amélioré les étiquettes d'adresse utilisées sur les cartes d'information de l'électeur.

À l'origine, notre analyse coûts-avantages du registre prévoyait des économies de quelque 30 millions de dollars à chaque élection générale ou référendum après le recouvrement des coûts de création et de maintenance. La création du registre a coûté moins de la moitié de ce que nous avons escompté, et nous avons récupéré notre investissement initial (de même que les coûts de maintenance connexes) à l'élection fédérale 2000 plutôt que, comme nous l'avions prévu, à la suivante. L'annexe A présente de l'information sur les coûts que l'on prévoit éviter grâce au Registre national des électeurs et compare les prévisions financières de l'analyse de rentabilisation originale aux prévisions actuelles.

### *Amélioration des processus et des niveaux de service*

Les élections partielles tenues en 2000 nous ont permis de mettre à l'essai la technologie et des procédures rentables qui ont ensuite servi à l'élection générale :

- *Système des résultats du scrutin* : la version améliorée de ce logiciel, étrenné aux élections partielles dans Okanagan–Coquihalla et Kings–Hants, aide les directeurs du scrutin à compiler et à transmettre électroniquement les résultats électoraux aux médias et à notre site Web. Parmi les directeurs du scrutin sondés après l'élection générale, 92 % se sont dit satisfaits du système;
- *Système de paiement au bureau du directeur du scrutin* : ce système, testé aux élections partielles dans Okanagan–Coquihalla et Kings–Hants, nous a permis à l'élection générale 2000 de traiter 95 % des paiements destinés à 166 000 fonctionnaires électoraux en quatre semaines plutôt qu'en six à l'élection générale 1997. Il a été jugé satisfaisant par 74 % des directeurs du scrutin;
- *système RÉVISE d'inscription sur le terrain et de production de listes* : utilisé pour la première fois à l'élection partielle dans St. John's-Ouest, RÉVISE facilite la révision des listes électorales préliminaires produites à partir du Registre national des électeurs; 54 % des directeurs du scrutin ont exprimé leur satisfaction à l'égard de ce système. Nous discutons actuellement avec les directeurs du scrutin des améliorations à apporter.

Le Réseau de soutien d'Élections Canada est conçu pour aider les 301 directeurs du scrutin du Canada et leur personnel. Pendant l'élection générale, des agents du réseau ont répondu à 56 371 appels, dont 84 % en moins de 25 secondes; 60 % des 37 049 demandes ont été résolues dans l'heure suivant leur soumission.

La sophistication accrue des logiciels informatiques nous permet d'améliorer d'autres processus internes, comme le système qui permet aux candidats et à leurs agents officiels de produire les rapports financiers sous forme électronique, la version améliorée de notre Système de gestion des scrutins (considéré satisfaisant par 85 % des directeurs du scrutin) et le nouveau Système de gestion des fournitures.

Nous avons terminé la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie d'information financière obligatoire à la fin de l'exercice 2000-2001, dans le respect des délais et du budget. Cette réalisation permettra à l'organisme de donner suite à l'initiative de modernisation de la fonction contrôleur afin d'actualiser ses pratiques de gestion.

### 3. Éducation, information et soutien du public

*Exécuter des programmes d'éducation et d'information publique de haute qualité et en temps opportun, et fournir du soutien en matière électorale au public, aux parlementaires, aux membres du Cabinet, aux commissions de délimitation des circonscriptions, à ses partenaires et aux autres intervenants.*

#### Contexte

Nos programmes d'éducation et d'information visent à aider le public à comprendre le système et les processus électoraux et à rejoindre les électeurs dont le taux de participation électorale a par le passé été plus bas que celui du reste de l'électorat, c'est-à-dire les jeunes, les Autochtones, les membres des groupes ethnoculturels et les personnes ayant des besoins spéciaux. Bien que le taux de participation ne dépende pas nécessairement de nos efforts, nous devons rendre l'information la plus accessible possible aux électeurs éventuels.

#### Ressources utilisées

Information financière (en milliers de dollars)	Dépenses prévues : 3 423 \$
	Autorisations totales : 7 972 \$
	Dépenses réelles : 7 617 \$

#### Résultats

Nous évaluons notre capacité à offrir des programmes d'éducation et d'information publique et du soutien en matière électorale d'après la mesure dans laquelle nous atteignons les objectifs suivants :

- faire connaître les processus électoraux au public, en particulier aux personnes et groupes plus susceptibles d'avoir de la difficulté à exercer leurs droits démocratiques;
- favoriser l'accès des intervenants, en temps opportun, à de l'information, des avis et des produits de haute qualité conformément aux normes établies.

## *Éducation et information du public*

Aux dernières élections, nos principales activités de sensibilisation du public consistaient à fournir aux électeurs de l'information sur la façon de s'inscrire et de voter ainsi que sur les lieux et heures de vote. À l'élection générale, notre campagne était principalement axée sur la question *Êtes-vous sur la liste?* Comme indicateur de l'efficacité de notre approche, nous avons constaté un rapport direct entre les différentes étapes de notre campagne et l'augmentation sensible des demandes de renseignements par téléphone et par courriel. Dans un sondage postélectoral auprès des électeurs, les répondants ont nommé la carte d'information de l'électeur, la télévision, les journaux et la radio comme leurs principales sources d'information sur l'inscription et les procédures de vote; 86 % des répondants se souviennent d'avoir vu ou entendu une ou plusieurs annonces publicitaires d'Élections Canada (ce qui constitue un taux élevé de mémorisation selon les normes régulières de l'industrie), et 73 % ont admis que l'information qu'ils ont vue ou reçue sur la façon de s'inscrire sur la liste électorale et sur les lieux et les heures du vote était claire et facile à comprendre.

Toutefois, vers le milieu de la période électorale, des annonces publiées par l'organisme ont indiqué que les cartes d'information de l'électeur étaient dans la poste alors qu'elles ont été postées en retard dans plusieurs régions. En conséquence, le volume d'appels s'est accru considérablement, contribuant ainsi aux 529 000 appels et 13 300 courriels reçus par notre Centre de renseignements. Bien que la plupart des courriels aient été traités dans les 48 heures, les appelants ont temporairement eu de la difficulté à nous joindre. Nous nous sommes empressés de former des employés supplémentaires provenant d'établissements d'enseignement postsecondaires locaux et de nos partenaires du gouvernement : le Centre d'appels du gouvernement et l'Agence des douanes et du revenu du Canada ont tous deux apporté une aide considérable. Statistique Canada et la Chambre des communes ont fourni également du personnel. Quelque 650 employés supplémentaires se sont progressivement ajoutés à l'effectif, de sorte que l'efficacité du service s'était améliorée. Quoiqu'un sondage postélectoral auprès des électeurs révèle un taux de réponses positives ou très positives de 64 %, la rétroaction des directeurs du scrutin, des candidats et des partis politiques indique que des améliorations devront être apportées au Centre de renseignements. L'organisme examinera ses activités de publicité aux plans des délais d'exécution et de la synchronisation pour gérer toute augmentation subite des demandes de renseignements pour les prochains scrutins.

Notre site Web contient actuellement de l'information détaillée sur les élections et les processus de vote. Nous avons amélioré les caractéristiques et la capacité de notre site Web au cours de l'été 2000; une fois l'élection générale déclenchée, nous avons continué de l'utiliser pour une partie importante de nos activités de communication. À partir de notre site, les électeurs pouvaient télécharger de l'information sur l'élection en plus de 30 langues, transmettre leurs questions par courriel, présenter une demande de bulletin spécial et obtenir les résultats du scrutin en temps réel le soir de l'élection. La majorité des répondants à un sondage postélectoral ont exprimé leur satisfaction quant au site Web d'Élections Canada; 60 % des utilisateurs se sont dits satisfaits de l'information du site et de sa facilité d'utilisation, et 72 % ont dit qu'il contribuait à accroître la confiance dans le rôle d'Élections Canada.



- ☞ Pour obtenir plus d'information sur nos activités de communication avant, pendant et après les élections partielles et l'élection générale, consultez les rapports du directeur général des élections sur notre site Web (CLIQUEZ SUR : Renseignements généraux → Rapports officiels → Rapports officiels d'Élections Canada). Les rapports sont aussi disponibles en version imprimée.
- ☞ La page d'accueil de notre site Web comporte des liens à nos articles vedettes pour les jeunes (CLIQUEZ SUR : Visitez le site des jeunes), à des explications du système électoral canadien et à l'histoire du vote (CLIQUEZ SUR : Renseignements généraux), à des publications en direct et en version imprimée (CLIQUEZ SUR : Publications) et à des communiqués de presse et des renseignements concernant les médias (CLIQUEZ SUR : Médias).

### *Soutien aux intervenants*

Le Comité consultatif des partis politiques et l'organisme ont tenu des rencontres spéciales en juin 2000, lorsque le directeur général des élections a informé les membres du comité des incidences des modifications à la *Loi électorale du Canada*; ils se sont aussi réunis en février 2001 pour discuter de la conduite de l'élection générale 2000 et des façons d'améliorer l'administration des élections au Canada.

Avant l'élection, nous avons offert une séance d'information spéciale sur la nouvelle Loi à quelques caucus des partis politiques représentés à la Chambre des communes; le Bloc Québécois, l'Alliance réformatrice conservatrice canadienne, le Parti progressiste-conservateur du Canada et le Nouveau Parti Démocratique ont accepté notre offre. Nous avons aussi tenu deux autres séances d'information à l'intention du personnel parlementaire et du personnel de la Chambre des communes, auxquelles les députés et sénateurs indépendants étaient invités.

En 2000-2001, le directeur général des élections a comparu quatre fois devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre et une fois devant le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

Élections Canada entretient des relations avec des organismes homologues des quatre coins du monde et travaille avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et l'Agence canadienne de développement international pour fournir une aide technique et professionnelle à d'autres pays. Notre rôle actif a été reconnu par l'International Foundation for Election Systems, qui a son siège à Washington, lorsqu'elle a invité le directeur général des élections à siéger à son conseil consultatif international et à son conseil d'administration. En 2000-2001, Élections Canada a reçu 16 délégations étrangères et a offert de l'assistance aux administrations électorales en Guyane, au Kosovo et au Mali. L'organisme a aussi organisé un programme des visiteurs au cours de l'élection générale 2000 pour permettre à des fonctionnaires électoraux du Canada et de l'étranger d'examiner de plus près le processus électoral fédéral.

- ☞ Pour obtenir plus d'information sur nos activités internationales, consultez notre site Web (CLIQUEZ SUR : International).



## A. Rendement financier

### Aperçu du rendement financier

De nombreux facteurs influent sur le coût des scrutins et sur les coûts connexes pour chaque circonscription. Parmi les facteurs les plus importants, signalons le nombre de circonscriptions visées, les caractéristiques de chacune (telles que le lieu géographique, la densité de la population, la taille de la circonscription et sa composition urbaine ou rurale), les différents processus et systèmes utilisés d'un scrutin à l'autre, la rémunération et les allocations établies par le tarif des honoraires et le nombre de candidats et de partis politiques admissibles au remboursement de leurs dépenses électorales.

#### *Élections partielles de 2000-2001*

Les élections partielles tenues après l'élection générale de 1997 ont coûté en moyenne 1,40 \$ de moins par électeur que celles tenues après l'élection générale de 1993. Les économies nettes totales estimées à 900 000 \$ résultent principalement de l'utilisation des données du Registre national des électeurs plutôt que de recensements.

#### Coûts prévus des élections partielles de 2000-2001 (en dollars)

	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses réelles 2000-2001	Coût total prévu <sup>1</sup>	Coût par électeur
<b>Élection partielle de mai 2000</b>				
St. John's-Ouest	6 759	387 006	393 765	5,42
<b>Élections partielles de septembre 2000</b>				
Kings-Hants	-	329 408	331 206	4,78
Okanagan-Coquihalla	-	309 193	310 455	4,51
Total dans les circonscriptions	6 759	1 025 607	1 035 426	4,91
Élections Canada à Ottawa	8 021	397 893	405 914	-
<b>Total</b>	<b>14 780</b>	<b>1 423 500</b>	<b>1 441 340</b>	<b>6,83</b>

<sup>1</sup> Comprend les dépenses estimées à 3 060 \$ pour l'exercice 2001-2002.

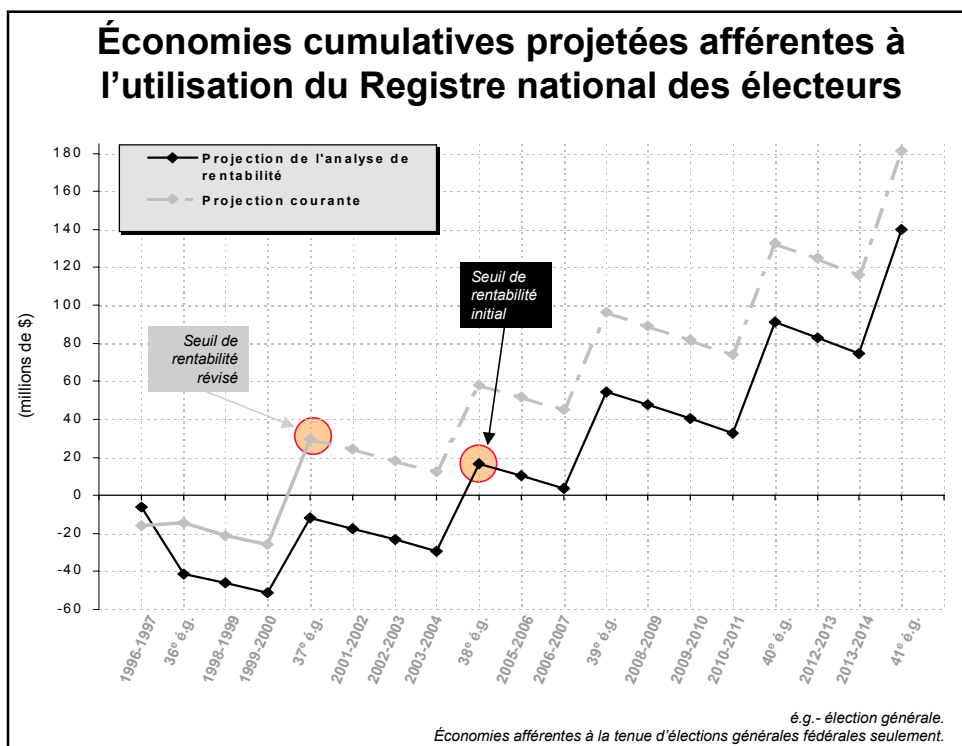
## *Élection générale de novembre 2000*

On estime à 200 millions de dollars le coût de l'élection générale de novembre 2000. Cela comprend :

- une provision de 17 millions de dollars pour le remboursement des dépenses électorales des candidats admissibles (le montant exact ne sera connu qu'après l'étude de tous leurs rapports financiers par Élections Canada);
- 90 millions de dollars pour les opérations locales des directeurs du scrutin, y compris la révision des listes électorales et les activités le jour du scrutin;
- 35 millions de dollars pour les activités liées à la conduite de l'élection effectuées par Élections Canada à Ottawa, y compris la campagne d'information du public;
- 7,7 millions de dollars pour le remboursement des partis politiques enregistrés;
- 50 millions de dollars pour les activités préalables à l'élection, y compris la formation des fonctionnaires électoraux, la préparation des systèmes et des fournitures, la mise en œuvre de la nouvelle *Loi électorale du Canada* et la tenue du Registre national des électeurs depuis l'élection générale de 1997.

Comme nous l'avions prévu, ces prévisions sont conformes au coût d'une élection tenue à l'aide d'un registre des électeurs plutôt que d'un recensement porte-à-porte pour établir les listes électorales.

Le graphique ci-dessous illustre les coûts évités grâce au Registre national des électeurs, d'après notre analyse de rentabilisation originale ainsi que les résultats prévus et actuels. Les économies ne s'appliquent qu'aux élections générales fédérales et ne comprennent pas les économies additionnelles réalisées par les partenaires municipaux et provinciaux avec qui nous échangeons des données. Des dates estimatives ont été fournies pour les prochaines élections générales afin de fournir des points de comparaison des données réguliers. Comme l'indique le graphique, nous avons récupéré notre investissement initial à l'élection générale de 2000 plutôt qu'à celle d'après.



## Tableaux financiers récapitulatifs

### Autorisations budgétaires

Élections Canada fonctionne selon deux autorisations budgétaires : les crédits administratifs (qui couvrent essentiellement les salaires de certains employés nommés pour une période indéterminée) et l'autorisation législative (qui couvre toutes les autres dépenses, y compris les coûts des scrutins et des programmes d'éducation publique continus). Comme ces autorisations sont interdépendantes, l'information présentée dans ce rapport porte sur les deux autorisations.

Étant donné que l'organisme ne connaît pas à l'avance la date d'un scrutin, les budgets pour la tenue de scrutins et d'élections partielles ne sont jamais inclus dans le budget principal des dépenses (dépenses prévues). L'organisme finance la tenue de scrutins au moyen du budget supplémentaire des dépenses, d'où l'important écart entre les dépenses prévues et les autorisations totales.

**Tableau 1 : Besoins financiers par autorisation (en milliers de dollars)**

Crédit	Autorisation	2000-2001		
		Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
20	Dépenses de programmes	3 065	5 152	4 750
(L)	Traitement du directeur général des élections	178	218	218
(L)	Dépenses électorales	29 900	199 860	197 148
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	592	592	735
	<b>Total</b>	<b>33 735</b>	<b>205 822</b>	<b>202 851</b>

(L) signale une autorisation législative.

Dans le tableau 2 ci-dessous :

- les chiffres en *italique* correspondent aux autorisations totales réelles pour 2000-2001 (budgets principal et supplémentaire des dépenses et autres autorisations);
- les chiffres en **gras** correspondent aux dépenses et aux recettes réelles en 2000-2001;
- les *recettes disponibles* correspondent à ce que l'on appelait auparavant *recettes à valoir sur le crédit*;
- les *recettes non disponibles* correspondent à ce que l'on appelait auparavant *recettes à valoir sur le Trésor*;
- les dépenses de *fonctionnement* comprennent les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et le traitement du directeur général des élections.

**Tableau 2 : Dépenses prévues et réelles de l'organisme par autorisation budgétaire en 2000-2001 (en milliers de dollars)**

Autorisation budgétaire	Équi-valents temps plein	Fonction-nement	Immo-bilisa-tions	Subven-tions et contribu-tions votées	Sous-total : dépenses brutes votées	Paiements législatifs	Total des dépenses brutes	Moins : les recettes disponibles	Total des dépenses nettes
<b>Administration</b>									
Dépenses prévues	54	3 835			3 835		3 835		3 835
Autorisations totales	84	5 962			5 962		5 962		5 962
<b>Réelles</b>	<b>78</b>	<b>5 703</b>			<b>5 703</b>		<b>5 703</b>		<b>5 703</b>
<b>Élections et référendums</b>									
Dépenses prévues	207					29 900	29 900		29 900
Autorisations totales	306					199 860	199 860		199 860
<b>Réelles</b>	<b>287</b>					<b>197 148</b>	<b>197 148</b>		<b>197 148</b>
<b>Total</b>									
Dépenses prévues	261	3 835			3 835	29 900	33 735		33 735
Autorisations totales	390	5 962			5 962	199 860	205 822		205 822
<b>Réelles</b>	<b>365</b>	<b>5 703</b>			<b>5 703</b>	<b>197 148</b>	<b>202 851</b>		<b>202 851</b>
<b>Autres recettes et dépenses :</b>									
Recettes non disponibles									-
Prévisions									-
Autorisations totales									-
<b>Réelles</b>									<b>-</b>
Coût des services fournis par d'autres ministères									
Prévisions									2 323
Autorisations totales									2 323
<b>Réelles</b>									<b>2 557</b>
<b>Coût net du programme</b>									
Prévisions									36 058
Autorisations totales									208 145
<b>Réelles</b>									<b>205 408</b>

**Tableau 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles (en milliers de dollars)**

Autorisation budgétaire	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	2000-2001		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Administration	3 344	3 646	3 835	5 962	<b>5 703</b>
Élections et référendums	28 642	33 386	29 900	199 860	<b>197 148</b>
<b>Total</b>	<b>31 986</b>	<b>37 032</b>	<b>33 735</b>	<b>205 822</b>	<b>202 851</b>

**Tableau 4 : Paiements législatifs par autorisation budgétaire  
(en milliers de dollars)**

Autorisation budgétaire	Paiements réels 1998-1999	Paiements réels 1999-2000	2000-2001		
			Paiements prévus	Autorisations totales	Paiements réels
Administration	755	814	770	810	<b>953</b>
Élections et référendums	28 642	33 386	29 900	199 860	<b>197 148</b>
<b>Total des paiements législatifs</b>	<b>29 397</b>	<b>34 200</b>	<b>30 670</b>	<b>200 670</b>	<b>198 101</b>

Dans le tableau 5 ci-dessous, les paiements de transfert correspondent à ce qui suit :

- Les candidats qui sont élus ou qui obtiennent au moins 15 % des votes validement exprimés ont droit à un remboursement de 50 % des dépenses électorales effectivement payées et des dépenses personnelles du candidat payées jusqu'à concurrence de 50 % du plafond autorisé par la Loi.;
- Un parti politique enregistré est admissible à un remboursement s'il a obtenu au moins 2 % des votes valides exprimés à l'échelle nationale ou 5 % des votes valides exprimés dans les circonscriptions où le parti a parrainé des candidats. Après avoir reçu le Rapport sur les dépenses électorales du parti, le rapport sans réserve du vérificateur et la déclaration de l'agent principal, le directeur général des élections établit et délivre un certificat énonçant que le receveur général doit rembourser au parti enregistré un montant qui correspond à 22,5 % des dépenses électorales payées présentées dans le rapport;
- La Loi prévoit qu'une allocation sera versée directement au vérificateur du candidat à même les deniers publics sur confirmation du respect de toutes les dispositions pertinentes de la Loi. Si cette allocation versée au vérificateur par le receveur général du Canada est inférieure au total des honoraires réclamés par le vérificateur, le candidat doit déboursier la différence. Cette allocation ne peut dépasser 3 % des dépenses électorales du candidat ni un maximum de 1 500 \$. Par ailleurs, le paiement ne peut être inférieur à 250 \$.

**Tableau 5 : Paiements de transfert (en milliers de dollars)**

Autres paiements de transfert	Paiements réels 1998-1999	Paiements réels 1999-2000	2000-2001		
			Paiements prévus	Autorisations totales	Paiements réels
Candidats	(34)	1	-	15 415	<b>15 724</b>
Partis politiques	-	-	-	7 800	<b>7 765</b>
Vérificateurs des candidats	17	274	-	1 300	<b>1 305</b>
<b>Total des paiements de transfert</b>	<b>(17)</b>	<b>275</b>	<b>-</b>	<b>24 515</b>	<b>24 794</b>



## B. Renseignements supplémentaires

### Statistiques électorales

Dans le tableau suivant, le terme *révisions* signifie les ajouts, corrections et suppressions apportés aux listes électorales, y compris les révisions faites le jour du scrutin.

#### Faits et chiffres : Élections partielles 2000-2001

	Septembre 2000		
	Mai 2000	Okanagan– Coquihalla	Kings– Hants
<b>Géographie et électeurs</b>			
Population	103 573	102 463	98 676
Nombre d'électeurs sur les listes préliminaires	70 023	68 377	66 243
Nombre d'électeurs s'étant inscrits le jour du scrutin	2 508	2 412	1 920
Nombre de révisions aux listes électorales	5 311	10 053	7 148
Nombre d'électeurs sur les listes définitives	72 697	68 902	69 319
Nombre de bureaux de scrutin	227	227	229
Nombre moyen d'électeurs inscrits par bureau de scrutin	320	304	303
Taux de retour des bulletins de vote spéciaux émis pour les électeurs des Forces canadiennes, les électeurs internationaux, les électeurs incarcérés et les électeurs nationaux et locaux	47 %	79 %	33 %
<b>Résultats du vote</b>			
Nombre de votes valides	32 107	27 619	27 176
Pourcentage de bulletins rejetés	0,3 %	0,4 %	0,9 %
Taux de participation	44,3 %	40,3 %	39,5 %
<b>Candidats</b>			
Nombre de candidats	5	8	5
Nombre de candidats admissibles au remboursement des dépenses électorales	3	1	3
<b>Soutien électoral</b>			
Nombre de visites de la section du site Web d'Élections Canada consacrée à l'élection partielle durant les 36 jours de la période électorale	2 467	4 638	
Pourcentage des bureaux de vote qui étaient accessibles	100 %	100 %	

## Faits et chiffres : Élections générales de 1993, 1997 et 2000

	35 <sup>e</sup> élection générale 1993	36 <sup>e</sup> élection générale 1997 <sup>1</sup>	37 <sup>e</sup> élection générale 2000
<b>Géographie et électeurs</b>			
Nombre de circonscriptions	295	301	301
Nombre d'électeurs sur les listes préliminaires	18 415 319	18 753 094 <sup>2</sup>	19 395 489
Nombre d'électeurs s'étant inscrits le jour du scrutin	335 762	415 319	872 552
Nombre d'électeurs sur les listes définitives	19 906 796 <sup>3</sup>	19 663 478 <sup>2</sup>	21 243 473
Nombre de sections de vote	51 770	54 467	54 460
Nombre de bureaux de scrutin	57 725	59 349	60 728
Nombre moyen d'électeurs inscrits par bureau de scrutin	345	331	350
Nombre de révisions aux listes électorales	2 801 840	1 325 540	3 687 149
<b>Résultats du vote</b>			
Nombre d'heures de vote le jour du scrutin	11	12	12
Nombre de votes valides	13 667 671	12 985 874	12 857 773
Nombre de dépouillements judiciaires demandés	9	3	8
Pourcentage de bulletins rejetés	1,4 %	1,4 %	1,1 %
Taux de participation	69,6 %	67,0 %	61,2 %
Taux de participation le plus élevé – province ou territoire	Québec (77,1 %)	Nouveau- Brunswick (73,4 %)	I.-P.-É. (72,7 %)
Taux de participation le plus bas – province ou territoire	Terre-Neuve (55,1 %)	Terre-Neuve (55,2 %)	T.N.-O. (52,2 %)
<b>Partis politiques et candidats</b>			
Nombre de partis politiques enregistrés	14	10	11
Nombre de candidats	2 155	1 672	1 808
Nombre de sièges remportés par des femmes/hommes	53/242	62/239	62/239
<b>Soutien électoral</b>			
Nombre de visites du site Web d'Élections Canada durant les 36 jours de la période électorale	-	70 000	980 000
Nombre de courriels reçus	-	-	13 300
Nombre de fonctionnaires électoraux dans les circonscriptions	185 000 <sup>4</sup>	250 000	166 000

<sup>1</sup> Comprend les statistiques du dernier recensement, le cas échéant.

<sup>2</sup> Comprend les électeurs figurant sur les listes provinciales de l'Alberta et de l'Île-du-Prince-Édouard, où Élections Canada n'a pas tenu de recensement en avril 1997.

<sup>3</sup> Dans les provinces autres que le Québec (voir la note 4), il est possible que les listes électorales aient inclus les noms d'électeurs déménagés depuis octobre 1992, mais qui n'avaient pas demandé la suppression de leur nom à l'ancien lieu de résidence, ainsi que les noms d'électeurs décédés entre octobre 1992 et octobre 1993.

<sup>4</sup> Seul le Québec a nécessité un recensement; dans les autres provinces, les listes électorales du référendum d'octobre 1992 ont servi de base pour la révision. Le nombre de fonctionnaires électoraux nécessaires a ainsi été inférieur à la normale, qui peut atteindre 250 000.

## Pour obtenir des renseignements supplémentaires

**Adresse postale :** Élections Canada  
257, rue Slater  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0M6

**Téléphone :** 1 800 463-6868  
sans frais au Canada et aux États-Unis  
  
001 800 514-6868  
sans frais au Mexique  
  
(613) 993-2975  
de partout dans le monde  
  
Pour les personnes sourdes ou malentendantes :  
ATS 1 800 361-8935  
sans frais au Canada et aux États-Unis

**Télécopieur :** (613) 954-8584

**Site Web :** <http://www.elections.ca>

**Information aux médias**

**Téléphone :** 1 800 267-7360  
(613) 993-2224  
ATS 1 800 361-8935

**Télécopieur :** (613) 954-8584

---